

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par
M. Jumel et M. Chassaigne

ARTICLE 1ER D

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 5° (*nouveau*) Les incidences du réchauffement climatique et de la raréfaction des ressources sur la production d'énergie nucléaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'été dernier, en conséquence de la sécheresse, cinq centrales nucléaires ont obtenu une dérogation pour rejeter des eaux habituellement trop chaudes pour être déversées. Que ce soit par tour aéroréfrigérante ou par le système de refroidissement dit "ouvert", les deux méthodes dépendent de l'eau et ont une incidence sur la quantité ou la chaleur de l'eau environnante. Les risques de submersion et d'inondations dans les zones littorales suscitent également des inquiétudes. Des tensions existent enfin sur différents matériaux à l'échelle mondiale et il est nécessaire d'anticiper l'évolution de la demande mondiale afin de s'assurer de la pérennité de nos installations actuelles et futures. Par cet amendement, les auteurs souhaitent donc que ces enjeux géopolitiques et environnementaux soient explorés au sein du rapport afin de mieux programmer la politique énergétique française.